



non présentation d enfant

Par **mademoiselle**, le **23/02/2011** à **11:38**

bonjour,

lors des dernières vacances scolaires de noel, mon conjoint a été accusé par la mère de sa fille de non présentation d'enfant (il a ramené sa fille 3 jours après la date convenue par le jugement mais en accord oral avec la mère, nous vivons à 600 km).

il a été convoqué par la gendarmerie ce matin, il a expliqué la situation et les gendarmes ont dit que ce serait classé sans suite. ils ont pourtant relevé ses empreintes et pris des photos de lui. est ce normal ?

la mère de sa fille porte régulièrement plainte contre tout et répète sans cesse qu'elle reçoit des menaces de mort (ce qui est faux bien sur !) peut elle déposer plainte pour ça ? va t elle etre prise au sérieux indéfiniment ?

merci

Par **Claralea**, le **23/02/2011** à **12:14**

La prochaine fois, qu'il ne se contente pas d'un accord verbal, tout doit etre fait par lettre recommandé avec accusé reception, il restera donc des traces.

Si elle va porter plainte pour menace de mort, oui sa plainte sera prise mais ensuite, il faudra un minimum de preuve pour poursuivre